



Rapport annuel 2009

Fondation Helvetia Sana



Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de Fondation	4
Activités des fonds	6
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

La page de couverture de cette année montre des fleurs qui résistent à un vent violent. Le groupe Helsana traverse lui aussi une période mouvementée. Dans cette situation et en sa qualité d'actionnaire principale de l'entreprise, la fondation Helvetia Sana joue le rôle de l'observateur critique. Elle doit se limiter dans ce contexte, aux tâches qui lui incombent et aux droits qui lui reviennent en vertu du droit des sociétés anonymes. Elle observe toutefois très précisément la situation et les événements relatifs à l'entreprise et se consacre également de manière intensive, au sein de ses groupes de travail, aux thématiques en cours.



Hans Naef

Lorsque j'ai repris, voilà deux ans, la présidence de la fondation Helvetia Sana, les indemnités fixes pour tâche d'actionnaire ont dans le même temps été transformées en vrais dividendes. Dans la préface du rapport de l'année dernière, j'avais indiqué que ce changement offrait à la fondation une plus grande marge de manœuvre à moyen terme, car ses ressources devraient

être plus importantes pendant les années moyennes. Mais j'avais également expliqué que cette chance était assortie d'une plus grande responsabilité envers Helsana, car la fondation est également tenue de constituer des réserves ad hoc pendant les bonnes années afin d'être en mesure de faire face aux années où les dividendes seront trop peu élevés. Par conséquent j'avais annoncé l'année dernière déjà que l'augmentation de la marge de manœuvre financière de la fondation ne serait pas totalement effective avant deux ou trois ans mais malgré cela le Comité du Conseil de Fondation réfléchissait déjà à l'orientation stratégique à adopter concernant l'utilisation des fonds ainsi dégagés.

Malheureusement après le versement d'un dividende unique de 3 %, Helsana a affiché deux résultats annuels nettement négatifs qui sont reflétés sur le montant de l'indemnisation. Si cette situation est insatisfaisante, elle traduit cependant la responsabilité qu'assume et qu'entend continuer à assumer la fondation envers Helsana. Nous allons par conséquent devoir reporter la mise en oeuvre de nos projets importants. Cependant, la planification stratégique de ces projets a été activement poursuivie et les thèmes examinés par les différents groupes de travail ont également été approfondis au sein du Comité du Conseil de Fondation. Il s'est notamment avéré que plusieurs idées étaient réalisables avec peu de moyens; pour d'autres idées deux à trois ans seront nécessaires et pour certaines enfin la planification des concepts devrait s'étaler sur le long terme. La poursuite du travail actif et d'anticipation concernant ces orientations stratégiques en dépit du dividende 2009 fortement réduit reflète l'engagement personnel de mes collègues du Comité du Conseil de Fondation. Le renouvellement partiel des membres du Comité a également permis d'apporter des idées nouvelles et d'autres opinions au sein du groupe existant, favorisant ainsi l'évolution et la progression des attitudes et valeurs préexistantes.

Dans ce sens, j'espère que le sang neuf apporté au niveau de l'entreprise par le changement à la tête du conseil d'administration et de la direction du groupe en 2010 favorisera aussi un réexamen des idées formulées et de l'orientation et permettra également à Helsana de trouver la force et l'élan nécessaires à la réalisation de

nouveaux bénéfices. Je nourris le même espoir concernant les deux nouveaux directeurs du Département de l'intérieur et de l'Office fédéral de la santé. Il est urgent de trouver de nouvelles idées politiques percutantes afin de freiner l'explosion des coûts dans le domaine de la santé.

Grâce à un engagement de ces forces et idées nouvelles et parallèlement grâce à une stabilisation de la situation économique, je suis convaincu qu'un résultat positif de l'entreprise est à nouveau possible pour 2010 sans que les primes des caisses-maladie continuent à augmenter toujours davantage. Si la situation n'évolue pas dans ce sens, je crains que la remise sur le tapis de l'idée d'une caisse unique puisse avoir ses chances auprès du peuple, non pas parce que les problèmes existants seraient effectivement supprimés mais plutôt parce que les citoyens auraient alors sous les yeux les signes clairement perceptibles d'un nouveau système qui éveillerait en eux de nouveaux espoirs et qui pourrait par conséquent rencontrer leur aval.

Hans Naef

Président du Conseil de Fondation

Fondation Helvetia Sana 2009: une période tourmentée

L'exercice 2009 de la fondation Helvetia Sana a été placé sous le signe de la réorientation stratégique. Il a également été marqué par les pertes subies par Helsana en 2008 et par les questions qui en ont découlé. Bien que le résultat affiché par la caisse-maladie en 2009 ait été lui aussi négatif en raison de l'augmentation toujours rapide du coût de la santé, la crainte de voir la crise financière se poursuivre et les produits financiers être à nouveau négatifs s'est heureusement révélée infondée.

Pour la fondation Helvetia Sana, l'année 2009 a été placée sous le signe de la consolidation. Le nouveau Comité du Conseil de Fondation a consacré à nouveau beaucoup de temps à l'orientation stratégique au sens d'une planification de législature. Après le choc de la crise financière et le résultat négatif d'Helsana en 2008, l'exercice sous revue a été marqué par l'analyse et la planification prudente de l'orientation future de la fondation. En sa qualité d'actionnaire principal d'Helsana, elle se consacre avant tout à accomplir consciencieusement cette tâche pour protéger aussi bien les intérêts de la société que ceux des assurés. La conviction s'est renforcée, l'année passée, au sein des organes de la fondation, qu'il était indispensable pour la fondation de se doter d'un profil propre et d'apparaître également plus souvent auprès du grand public dans le but de faire connaître ses actions d'utilité publique par l'intermédiaire des deux fonds et surtout de générer un feedback positif pour l'entreprise Helsana.

Après le résultat très négatif d'Helsana en 2008, le résultat affiché en 2009 a lui aussi été négatif, mais moins que l'année précédente. La tâche des deux nouveaux directeurs d'Helsana sera d'arriver à réaliser à nouveau rapidement et durablement des bénéfices. Il reste à espérer que le renouvellement simultané à la tête de l'Office fédéral de la santé contribuera à créer les conditions nécessaires à cet effet et permettra également au Parlement de régler enfin les points de révision en suspens depuis trop longtemps sur l'assurance-maladie. La fondation Helvetia Sana respectivement les assureurs-maladie sont d'avis que ces points sont notamment les suivants: la franchise différenciée dans le cadre des modèles Managed Care, le remboursement des médicaments à l'association de substances actives et aux propriétés identiques pour le patient le plus avantageux seulement, l'interdiction de verser des commissions au courtier, la baisse modérée de la marge d'exploitation des pharmacies ainsi que la suppression de la différence de tarif entre les séjours hospitaliers ambulatoires et les visites chez le médecin.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de Fondation:

Le Conseil de la fondation Helvetia Sana a tenu sa séance ordinaire le 27 mars 2009 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Le renouvellement intégral du Conseil de Fondation et du Comité ont eu lieu dans le cadre des affaires statutaires du Conseil de fondation. Un siège est resté provisoirement vacant au sein du Comité du Conseil de Fondation en raison de la démission récente du vice-président Serge Métrailler.

Le Conseil de Fondation a été informé en détail des activités du Comité, des commissions et du secrétariat et a donné décharge aux organes à ce sujet. Les membres du Conseil de Fondation ont ensuite été informés des affaires d'Helsana par le président du Conseil d'administration de l'entreprise, M. Eugen David, et par le président de la direction du groupe, M. Manfred Manser. Sur la base du rapport annuel écrit d'Helsana et des explications orales fournies lors de la séance du Conseil de Fondation, ce dernier a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes 2009 du groupe à l'intention de l'assemblée générale.

Comité du Conseil:

En 2009, le Comité du Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises. Hormis l'examen préalable des affaires du Conseil de Fondation et sa fonction exécutive proprement dite, le Comité s'est consacré pendant l'année sous revue aux objectifs de législature, à l'intensification du travail actif sur les projets, à la professionnalisation des relations publiques et à une meilleure intégration des membres du Conseil de Fondation dans les activités d'Helvetia Sana. Si les réactions au sondage portant sur une intégration plus importante des membres du Conseil de Fondation dans les activités d'Helsana ont révélé une réticence surprenante, les deux autres domaines notamment ont par contre bien avancé. Sous la direction de M. Jürg Dommer, un groupe de travail créé par le Comité a approfondi, lors de plusieurs séances et d'entretiens individuels avec des représentants du système de la santé, les pistes d'action possibles d'un travail de projet actif dans le domaine de la promotion de la santé. Il s'est avéré à cette occasion que les idées portant sur des projets importants risquaient d'échouer à court terme en raison du manque de moyens financiers de la fondation mais qu'il était tout à fait possible de positionner la fondation avec d'autres projets. Deux pistes d'action sont pour l'instant maintenues: l'une à court terme et l'autre à moyen terme.

Le Comité du Conseil de Fondation a assumé avant tout sa responsabilité d'organe exécutif de l'actionnaire principal d'Helsana et a été tenu au courant de l'évolu-

tion de l'entreprise par les membres Helvetia Sana du Conseil d'administration. Lors d'une réunion entre le Conseil d'administration d'Helsana, le Comité du Conseil de Fondation d'Helvetia Sana et le Comité d'Artisana, la discussion a également porté à la fin de l'année sur des questions actuelles relatives à la situation et à l'orientation stratégique de l'entreprise. Dans le cadre de la commission électorale, la fondation Helvetia Sana a également eu une influence sur la nomination du Professeur Thomas D. Szucs à la succession du Docteur Eugen David pour la présidence du Conseil d'administration.

Commissions:

La commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a pu développer en 2009 son activité par rapport aux demandes reçues. Elle a cependant accordé, exprimées en francs, moins de prestations de soutien que l'année précédente, en raison entre autres choses de l'estimation plutôt prudente des fonds disponibles futurs. La commission pour les cas pénibles est parvenue à traiter deux fois plus de demandes que l'année précédente et à tripler les montants accordés.

La gestion du dépôt des deux banques a également été contrôlée par la commission des placements en 2009 puis évaluée dans le cadre des rapports de performance trimestriels. La valeur des placements de la fortune a certes augmenté pendant l'année sous revue mais en raison de la stratégie comportant volontairement de faibles risques, tant les pertes subies en 2008 que les bénéfices réalisés en 2009 ont été nettement inférieurs aux valeurs d'une stratégie de placements plus agressive.

Autres activités:

Les deux domaines suivants sont mentionnés à titre représentatif pour la multitude des autres activités de la fondation pendant l'exercice sous revue:

Plusieurs séances de groupes ad hoc ont été organisées, comme par exemple celle de la commission électorale du groupe de travail sur l'orientation stratégique. En outre, des entretiens individuels avec des représentants du domaine de la santé public ont eu lieu.

Dans le cadre de l'intensification du travail de relations publiques, une étude sur la mise en oeuvre possible d'une stratégie de communication a été élaborée puis présentée au Conseil de Fondation lors de l'une de ses séances. Sur la base de cette étude, il a été décidé de mettre plusieurs de ses éléments en application. Une entreprise de communication adéquate a été évaluée au cours de plusieurs sessions afin de soutenir la fondation dans les questions de communication à partir de 2010.

Finances

Les comptes annuels de la fondation figurent dans les pages suivantes sous forme de tableau de consolidation. Du côté des recettes, les dividendes d'Helsana représentent le poste principal. Le résultat financier s'élève à CHF 203 826.64.

Du côté des dépenses, les frais sont à peu près semblables à ceux de l'année précédente dans l'ensemble des postes. Hormis le poste conseils, bilan, révision qui a été de CHF 1'000.— supérieur au budget, l'ensemble des postes de dépenses restent équivalents ou inférieurs au budget.

Il en résulte au total pour la fondation un excédent des recettes de CHF 294 554.64. Le bilan consolidé présente un actif de CHF 59 144 602.19 et un capital propre de CHF 58 703 973.59. Le portefeuille des titres d'une valeur d'environ CHF 2.5 mios est réparti entre les deux banques en vue d'une diversification et d'une sécurité accrue.

Le Comité du Conseil de Fondation de la fondation Helvetia Sana

Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

La commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à cinq reprises en 2009 et a traité 25 demandes au total. 12 d'entre elles ont été acceptées, 13 rejetées et trois demandes sont actuellement en suspens. Au total, des prestations de promotion pour un montant de CHF 205 680.– ont été approuvées en 2009.

En 2009, l'un des points forts a porté à nouveau sur la promotion de la santé pour les enfants et les jeunes. Les projets soutenus dans ce domaine allaient du cofinancement de la brochure «Allaiter – un cadeau pour la vie» à l'incitation à faire de l'exercice pour les jeunes enfants en passant par une alimentation saine sous forme de groupes de jeu. La commission a pour la première fois mis sur pied un thème prioritaire dans le domaine de la recherche et de l'enseignement en soutenant les projets suivants:

- Dans le domaine de l'enseignement, elle a cofinancé la création d'une chaire de chiropratique à l'université de Zurich. Cette chaire est destinée à promouvoir l'apprentissage du métier de chiropraticien en Suisse et surtout à contribuer ainsi à réduire les frais pharmaceutiques.
- Dans le domaine de la recherche, elle a soutenu un projet de l'université de Berne dans la lutte contre l'échinococcose alvéolaire provoquée par le ver échinocoque. Ce projet porte sur une maladie rare mais mortelle qui se développe en raison de l'augmentation du nombre des renards en Suisse.
- Dans le domaine de la recherche également, elle a soutenu un projet de l'université de Berne destiné à déterminer les facteurs de pronostic pour la santé et le bien-être au début de l'adolescence. Ce projet soutient également les conséquences du mobbing au jardin d'enfants et à l'école sur le développement des enfants.

Outre le traitement de demandes concrètes, la commission s'est à nouveau consacrée à l'organisation encore plus efficace des processus internes et à l'orientation stratégique. La commission s'est fixé les huit objectifs stratégiques suivants:

1. Nous coordonnons nos activités avec celles d'Helveta et soutenons des projets qui répondent aux intérêts sociaux.
2. Nous soutenons les projets à haute rentabilité en tenant compte du coût économique et social.
3. Nous privilégions la durabilité par rapport à la rentabilité à court terme.
4. Nous nous fixons nous-mêmes des thèmes prioritaires et cherchons également activement des projets qui valent la peine d'être soutenus dans ce domaine.

5. Nous sommes ouverts aux alliances.
6. Nous traitons les demandes sans délai, avec soin et nous décidons rapidement.
7. Nous nous donnons les moyens d'appliquer une politique cohérente de traitement des demandes.
8. Nous utilisons les fonds disponibles de façon optimale.

Les statistiques du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention concernant les demandes se présentent comme suit pour 2009:

Données	Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2009)	27
Demandes en suspens (31.12.2009)	3
Nombre de décisions	25
<i>demandes acceptées</i>	12
<i>demandes rejetées</i>	13
Total des montants alloués	205 680.–
Total des versements effectués	187 016.–

En 2009, le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté de CHF 175'000.00. Les prestations approuvées représentent un montant total de CHF 205 680.00 et les prestations effectives versées de CHF 187 016.00. Avec les régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées, les dépenses du fonds pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 74 890.00. Il faut encore y ajouter les jetons de présence et les frais des membres de la commission ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du fonds se montait à CHF 163 398.50 au 31.12.2009.

Le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions d'encouragement dans les trois domaines cités. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et démontrable avec le secteur de la santé et destiné à améliorer le niveau général de la santé de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétences des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou suffisamment soutenus sous une autre forme.

Fonds pour les cas de rigueur

Pendant l'année sous revue, la commission pour les cas de rigueur de la fondation s'est réunie à deux reprises et a traité huit demandes. Quatre autres demandes ont été traitées par voie circulaire. 11 de ces 12 demandes ont été acceptées et 1 seule a été rejetée. Sur les 13 nouvelles demandes reçues, cinq ont été déposées par le service social d'Helsana, trois par les services sociaux régionaux, deux par un service de patients, une par Caritas Suisse, une par l'Aide suisse contre le sida et une directement.

Les montants accordés en 2009 ont été trois fois plus importants qu'en 2008. La commission a en outre décidé de lancer l'année prochaine également des actions afin de faire mieux connaître le fonds. Les fonds disponibles pour soutenir les assurés Helsana qui rencontrent des difficultés financières doivent concrètement revenir à ceux qui en ont le plus besoin. Etant donné qu'il est la plupart du temps difficile d'atteindre les personnes directement concernées, il convient alors de se tourner vers les médiateurs, c'est-à-dire les agences AI, les organisations de patients, les services sociaux régionaux mais aussi le centre de services régional d'Helsana qui ont un contact direct avec les personnes concernées. Il convient de faire paraître à cet effet un dépliant, que les services ad hoc conserveront ou remettront, qui présentera les possibilités de soutien aux personnes démunies du fonds pour les cas de rigueur.

Les demandes acceptées en 2009 concernaient des thèmes extrêmement différents. Le thème principal est toujours très nettement le cofinancement de traitements dentaires résultant de la situation légale, c'est-à-dire de l'exclusion de l'assurance de base d'un grand nombre de ces traitements. Mais la fondation a également soutenu en 2009 d'autres prestations médicales initiées mais qui ne sont pas couvertes par la LAMal, c'est-à-dire qu'elle aidé de façon rapide et pragmatique les assurés Helsana plongés dans une situation financière difficile en raison de ces traitements médicaux.

La statistique des demandes au Fonds pour les cas de rigueur se présente comme suit pour 2009:

Données	Fonds pour les cas de rigueur
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2009)	13
Demandes en suspens (31.12.2009)	1
Nombre de décisions	12
<i>demandes acceptées</i>	11
<i>demandes rejetées</i>	1
Total des montants alloués	31 312.25
Total versements effectués	28 311.45

Etant donné le montant élevé de ses fonds propres, le Fonds pour les cas de rigueur n'a pas été réalimenté en 2009. Il n'a par conséquent pas affiché de recettes pertinentes. Pendant l'année sous revue, des paiements effectifs à concurrence de CHF 28 311.45 ont été versés à titre de contribution à des cas de rigueur; avec les régularisations pour les prestations versées ou non encore versées mais approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien se sont élevées à CHF 30 512.25. Il faut encore y ajouter les jetons de présence et les frais des membres de la commission ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du fonds se montait à CHF 586 220.55 au 31.12.2009

Le Fonds pour les cas de rigueur de la Fondation Helvetia Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

	Fondation	
	CHF	CHF
	1.1. – 31.12. 2009	1.1. – 31.12. 2008
Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires	0.00	0.00
Dividende Helsana	553 000.00	1 659 000.00
<i>Revenus financiers</i>	278 427.30	53 910.99
<i>Charges financières</i>	-74 600.66	-361 517.46
Bénéfice d'exploitation	203 826.64	-307 606.47
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	756 826.64	1 351 393.53
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	56 787.65	54 305.50
Conseil de Fondation	29 877.60	32 907.20
Organes	116 665.25	117 212.70
Frais de personnel	90 380.40	89 308.00
Infrastructure de bureau	3 893.60	7 270.05
Assistance juridique	1 210.50	5 534.70
Secrétariat	95 484.50	102 112.75
Location et frais accessoires	21 766.00	20 690.00
Frais postaux/téléphone/copies	4 319.65	3 932.25
Rapport annuel	9 307.95	8 902.80
Matériel de bureau et imprimés	4 962.65	4 098.30
Traductions	1 782.50	2 156.70
Conseil/comptabilité/révision	11 018.25	11 711.60
Internet	1 836.10	2 039.30
Relations publiques	30 000.00	10 760.00
Divers	887.95	4 510.10
Autres dépenses	85 881.05	68 801.05
Fonds pour cas de rigueur	0.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	175 000.00
Soutiens		
Allocations	175 000.00	350 000.00
Total des dépenses	473 030.80	638 126.50
Recettes non liées à la période	10 758.80	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes	294 554.64	713 267.03

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 1.1. – 31.12.2009	CHF 1.1. – 31.12.2008	CHF 1.1. – 31.12.2009	CHF 1.1. – 31.12.2008	CHF 1.1. – 31.12.2009	CHF 1.1. – 31.12.2008
				0.00	0.00
				553 000.00	1 659 000.00
3 699.75	12 112.20	1 433.80	5 131.80	283 560.85	71 154.99
-66.60	-32.45	-113.35	-115.90	-74 780.61	-361 665.81
3 633.15	12 079.75	1 320.45	5 015.90	208 780.24	-290 510.82
0.00	175 000.00	175 000.00	175 000.00	---1)	---1)
3 633.15	187 079.75	176 320.45	180 015.90	761 780.24	1 368 489.18
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
2 905.80	2 838.80	21 396.30	23 829.00	81 089.75	80 973.30
0.00	0.00	0.00	0.00	29 877.60	32 907.20
2 905.80	2 838.80	21 396.30	23 829.00	140 967.35	143 880.50
8 571.80	8 750.00	17 891.20	8 750.00	116 843.40	106 808.00
0.00	0.00	0.00	0.00	3 893.60	7 270.05
0.00	0.00	0.00	0.00	1 210.50	5 534.70
8 571.80	8 750.00	17 891.20	8 750.00	121 947.50	119 612.75
172.10	0.00	0.00	0.00	21 938.10	20 690.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 319.65	3 932.25
0.00	0.00	0.00	0.00	9 307.95	8 902.80
0.00	0.00	0.00	0.00	4 962.65	4 098.30
0.00	0.00	259.90	0.00	2 042.40	2 156.70
0.00	0.00	0.00	0.00	11 018.25	11 711.60
0.00	0.00	0.00	0.00	1 836.10	2 039.30
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	10 760.00
0.00	0.00	0.00	0.00	887.95	4 510.10
172.10	0.00	259.90	0.00	86 313.05	68 801.05
				---1)	---1)
				---1)	---1)
30 512.25	8 463.10	74 890.00	291 890.00	105 402.25	300 353.10
30 512.25	8 463.10	74 890.00	291 890.00	105 402.25	300 353.10
42 161.95	20 051.90	114 437.40	324 469.00	454 630.15	632 647.40
0.00	0.00	0.00	0.00	10 758.80	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-38 528.80	167 027.85	61 883.05	-144 453.10	317 908.89	735 841.78

¹⁾ paiements internes de la Fondation

Fondation

	CHF 31. 12. 2009	CHF 31. 12. 2008
Actifs		
Liquidités	527 903.10	390 541.07
Placements à long terme BEKB	0.00	0.00
Avoir sur l'Impôt anticipé	57 149.17	153 748.32
Actifs transitoires	4 200.00	0.00
Titres	2 481 186.07	2 205 960.66
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	58 370 438.34	58 050 250.05
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	1 383.80	47 110.15
Passifs transitoires	64 700.00	43 340.00
Total des Fonds étrangers	66 083.80	90 450.15
Réserve sur fluctuation des titres	350 000.00	300 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	2 359 799.90	1 646 532.87
Excédent de recettes	294 554.64	713 267.03
Total des Fonds propres	57 954 354.54	57 659 799.90
Total des passifs	58 370 438.34	58 050 250.05

**Fonds
cas de rigueur**
**Fonds
promot. de la santé**
Consolidé

CHF 31. 12. 2009	CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2009	CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2009	CHF 31. 12. 2008
582 170.25	629 299.25	180 381.35	245 465.35	1 290 454.70	1 265 305.67
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7 431.10	6 136.20	4 181.15	3 679.30	68 761.42	163 563.82
0.00	0.00	0.00	0.00	4 200.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 481 186.07	2 205 960.66
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
589 601.35	635 435.45	184 562.50	249 144.65	59 144 602.19	58 934 830.15

0.00	1 556.10	0.00	5 589.20	1 383.80	54 255.45
3 380.80	9 130.00	21 164.00	142 040.00	89 244.80	194 510.00
3 380.80	10 686.10	21 164.00	147 629.20	90 628.60	248 765.45
0.00	0.00	0.00	0.00	350 000.00	300 000.00
624 749.35	457 721.50	101 515.45	245 968.55	56 026 264.80	56 003 690.05
0.00	0.00	0.00	0.00	2 359 799.90	1 646 532.87
-38 528.80	167 027.85	61 883.05	-144 453.10	317 908.89	735 841.78
586 220.55	624 749.35	163 398.50	101 515.45	58 703 973.59	58 386 064.70
589 601.35	635 435.45	184 562.50	249 144.65	59 144 602.19	58 934 830.15

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation:	CHF 2009	CHF 2008
Participations			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mio	79%	55 300 000.00	55 300 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		300 000.00	200 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		50 000.00	100 000.00
Titres – Réserve pour fluctuation sur titres		350 000.00	300 000.00
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres		50 000.00	100 000.00
• Intérêts courus pour achats de titres		756.40	3 774.90
• Frais de gestion des dépôts et droits de garde BCBE et Wegelin		17 838.21	9 943.47
• Dépenses et frais pour transaction de papiers-valeurs		2 479.37	2 758.22
• Perte sur le cours des titres en dépôt		3 526.68	166 040.87
• Correction d'évaluation participation Helsana AG		0.00	79 000.00
Charges financières		74 600.66	361 517.46

ENGEL COPERA

Wirtschaftsprüfung, Steuerberatung, Wirtschaftsberatung, Buchführung und allgemeine Treuhandfunktionen.
Gegründet 1945. Mitglied der Treuhandkammer 
www.engelcopera.ch

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de
Fondation Helvetia Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds cas de rigueur, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Helvetia Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 4 février 2010

ENGEL COPERA AG



Dieter Mathys
Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Expert fiscal diplômé
Réviseur responsable

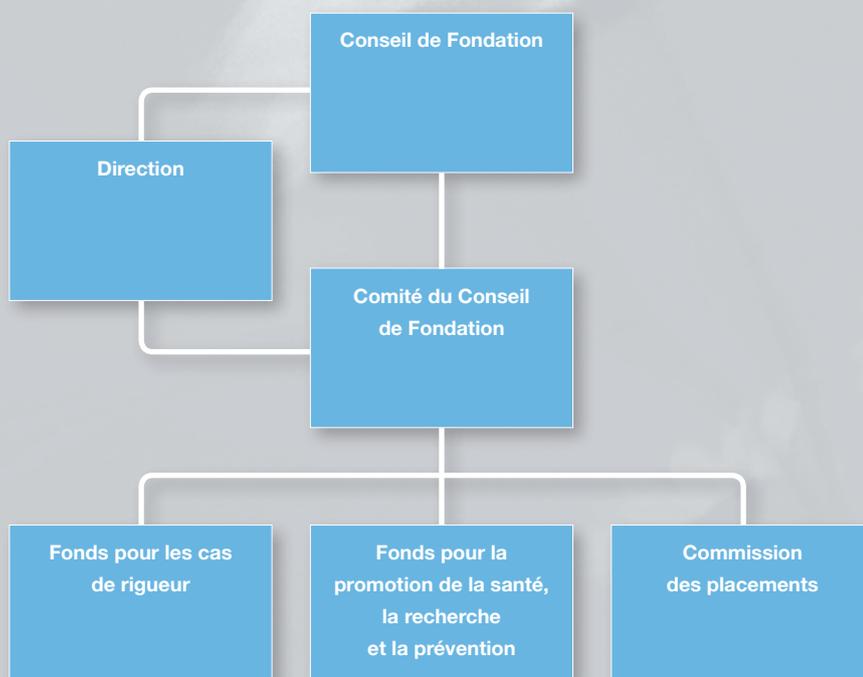
Thomas Hirsig
Réviseur agréé
Expert fiscal diplômé

ENGEL COPERA AG
3097 Bern-Liebefeld Waldeggstrasse 37
Telefon 031 950 25 00
Fax 031 950 25 01

ENGEL COPERA AG
4900 Langenthal Bahnhofstrasse 13
Telefon 062 922 96 66
Fax 062 922 73 83

ENGEL COPERA AG
4500 Solothurn Römerstrasse 20
Telefon 032 622 03 63
Fax 032 622 03 62

Organigramme



L'organisation de la fondation Helvetia Sana prévoit, comme organe suprême ou comme pouvoir législatif de la fondation, l'assemblée des membres du Conseil de Fondation. À la fin 2009, le Conseil de Fondation comprenait 38 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de Fondation, est le Comité du Conseil de Fondation. Il se compose

de cinq à sept membres du Conseil de Fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de Fondation, il existe trois commissions: les commissions des deux fonds pour les cas de rigueur et fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la

prévention sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. Une commission de placements a aussi été constituée pour surveiller et évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la fondation.

Conseil de Fondation

Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6300 Zug
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Yves Christen	1800 Vevey
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Daniel Fontana	8114 Dänikon <small>(jusqu'au 30.06.2009)</small>
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Alfred Jud	8134 Adliswil
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemir
Liliane Loye-Métraiiller	3968 Veyras
Peter Matthes	1226 Thônex
Serge Métrailler	1971 Grimisuat <small>(jusqu'au 27.03.2009)</small>
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen AR
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully FR
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthur
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf
Hans Zwahlen	8942 Oberrieden

Comité du Conseil de Fondation

Hans Naef	Président
Serge Métrailler	Vice-président <small>(jusqu'au 30.06.2009)</small>
Jürg Dommer	Membre
Paola Müller-Storni	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Rolf Zahnd	Membre

Commission du fonds pour cas de rigueur

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

Commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

Commission des placements

Franz Stalder	Président
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

Organe de révision

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Bern-Liebefeld
------------------------	--



Téléphone: 031 368 15 83
Téléfax: 031 351 00 65
www.helvetiasana.ch
info@helvetiasana.ch

Stiftung Helvetia Sana
Case postale 1009
Thunstrasse 82
3000 Berne 6

